



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet 6-Axis robot arm	
Solicitation No. - N° de l'invitation 31241-160658/A	Date 2016-11-16
Client Reference No. - N° de référence du client 31241-16-0658	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTA-525-14123	
File No. - N° de dossier MTA-6-39235 (525)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-01-09	
Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Niquette, Caroline	Buyer Id - Id de l'acheteur mta525
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3730 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL 5145 AVENUE DECELLES MONTREAL Québec H3T 2B2 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	6-Axis robot arm with a working radius of 1300 MM / 51.2 in.	31241	31241	1	EA	\$	XXXXXXXXXXXX	.	

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Énoncé du Besoin
- 1.2 Compte Rendu
- 1.3 Accords Commerciaux

PARTIE 2- INSTRUCTION À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et Conditions Uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Ancien Fonctionnaire
- 2.4 Demandes de Renseignements- En Période de Soumission
- 2.5 Lois Applicables

PARTIE 3- INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 Instructions pour la Préparation des Soumissions

PARTIE 4- PROCÉDURES D'ÉVALATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'Évaluation
- 4.2 Méthode de Sélection

PARTIE 5- ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.1 Attestations Préalables à l'attribution du Contrat et Renseignements Supplémentaires

PARTIE 6-CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Exigences Relatives à la Sécurité
- 6.2 Énoncé du Besoin
- 6.3 Clauses et Conditions Uniformisées
- 6.4 Date de livraison
- 6.5 Responsables
- 6.6 Divulgence Proactive de Marchés Conclues avec d'Anciens Fonctionnaires
- 6.7 Paiement
- 6.8 Instruction Relatives à la Facturation
- 6.9 Attestations et Renseignements Supplémentaires
- 6.10 Lois Applicables
- 6.11 Ordre de Priorité des Documents
- 6.12 Clauses du Guide des CCUA

ANNEXE "A"

Énoncé du Besoin

ANNEXE "B"

Base de Paiement

ANNEXE "C" de la Partie 3 de la Demande de Soumissions

Instruments de Paiement Électronique

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31241-160658/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31241-16-0658

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39235

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta525
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Énoncé du Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

B3000T (2006-06-16), Produits Équivalents

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard 15 jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31241-160658/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31241-16-0658

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39235

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta525
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **15 jours** civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière

suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier et 1 copie électronique sur CD si disponible)

Section II : Soumission financière (1 copie papier et 1 copie électronique sur CD si disponible)

Section III : Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31241-160658/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31241-16-0658

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39235

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta525
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe «C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

L'évaluation technique des soumissions sera faite de la façon suivante :

Les soumissions qui répondent à tous les critères techniques obligatoires inscrits ci-dessous seront déclarées recevables.

IMPORTANT

Afin de permettre une vérification adéquate des critères techniques obligatoires, vous devez expliquer en détail de quelle façon votre proposition satisfait aux exigences. La **simple mention de «conforme» n'est pas suffisante** pour établir la conformité avec les critères techniques obligatoires. Le fait d'énoncer à nouveau les exigences techniques avec une déclaration signifiant l'intention d'exécuter ne révèle pas que le soumissionnaire comprend le mandat et qu'il a la capacité de l'exécuter. Tout critère qui ne peut pas être évalué à cause d'un manque d'information ou de preuve, sera noté en conséquence.

No.	Critères techniques obligatoires	Conforme	Non-conforme	Référence
3.1	Le robot collaboratif doit être un manipulateur sériel à 6 degrés de liberté, avec des limites articulaires de +/- 360 degrés sur chaque articulation.			
3.2	Le robot collaboratif doit avoir une masse ne dépassant pas 30Kg pour une charge utile d'au moins 10kg.			
3.3	Le robot collaboratif doit permettre le déplacement d'outils en bout de robot à une vitesse Cartésienne d'au moins 1 m/s.			
3.4	Le robot collaboratif doit comporter des caractéristiques de sécurité incluses dans son contrôleur permettant le travail à proximité et l'interaction avec un humain. Ces caractéristiques doivent être configurables à partir de l'interface usager. Plus spécifiquement, l'usager doit être en mesure de spécifier les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Limites de force (en deçà de la capacité de charge utile maximale du robot d'au moins 10kg)• Limites en vitesse (en deçà de la vitesse Cartésienne maximale d'au moins 1 m/s).			
3.5	Le robot collaboratif doit adhérer à la section 5.10.5 dédiée aux opérations collaboratives de la norme ISO 10218-1.			
3.6	Le robot collaboratif doit avoir un ou plusieurs			

	pilote(s) compatible(s) avec l'environnement de développements Robot Operating System (ROS-I).			
3.7	Le robot collaboratif doit avoir une portée d'au moins 1300mm.			
3.8	La répétabilité du robot collaboratif devra être égale ou meilleure que $\pm 0,1$ mm pour sa mise en œuvre dans des applications manufacturières de précision.			
3.9	Le robot collaboratif doit avoir un historique d'utilisation dans des applications industrielles. Il doit être un système présentement utilisé en industrie dans le domaine de la fabrication, et notamment dans des applications industrielles d'assemblage, de polissage et de contrôle qualité. Le robot doit conséquemment pouvoir être déployé dans un tel environnement industriel.			

Nota : Toutes les informations demandées dans le tableau des critères techniques obligatoires doivent être fournis. Les soumissions qui ne répondent pas à chacun des critères obligatoires seront jugées non recevables et seront rejetées.

4.1.2 Évaluation financière

La partie financière des soumissions recevables sera évaluée de la façon suivante :

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix-soumission
Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

4.2 Méthode de sélection- critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.1.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.1.3.1 Attestation du prix

Clause du *Guide des CCUA* [C0001T](#) (2007-05-25), Attestation des prix - fournisseurs étrangers
Clause du *Guide des CCUA* [C0004T](#) (2007-05-25), Attestation des prix - agents et détaillants canadiens

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé du Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2017.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom : Caroline Niquette
Titre : Spécialiste de l'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : Place Bonaventure, Portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest, 7^e étage
Montréal, Québec H5A 1L6
Téléphone: 514-496-3730
Facsimile: 514-496-3822
Adresse Courriel: caroline.niquette@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31241-160658/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31241-16-0658

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39235

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta525
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Divulgaration proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

6.7 Paiement

6.7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane font l'objet d'une exemption et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.7.2 Limite de Prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

N° de l'invitation - Solicitation No.
31241-160658/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31241-16-0658

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39235

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta525
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.7.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique

6.7.4 Clauses du *Guide des CCUA*

[C2602](#) (2008-05-12), Droits de douanes exemptés (Conseil national de recherches du Canada)

6.7.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.8 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article 10 intitulé « Présentation des factures » des 2010A-Conditions générales-biens (complexité moyenne). Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les articles identifiés sur la facture soient livrés.

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31241-160658/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31241-16-0658

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39235

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta525
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- b) les conditions générales 2010A-(2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Énoncé du Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.12 Clauses du *Guide des CCUA*

A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

B1501C (2006-06-16), Appareillage électrique

C5201C (2008-05-12), Frais de transport payés d'avance

G1005C (2016-01-28), Assurance-aucune exigence particulière

N° de l'invitation - Solicitation No.
31241-160658/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31241-16-0658

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39235

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta525
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**ANNEXE « A »
ÉNONCÉ DU BESOIN**

L'énoncé du besoin (Annexe A) jointe à la demande de soumission doit être inséré à ce point et fait partie de ce document.

N° de l'invitation - Solicitation No.
31241-160658/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31241-16-0658

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39235

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta525
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »
BASE DE PAIEMENT

La base de paiement (Annexe B) jointe à la demande de soumission doit être insérée à ce point et fait partie de ce document.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31241-160658/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31241-16-0658

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39235

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta525
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »
de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

ANNEXE A ÉNONCÉ DU BESOIN

1.0 Objectif

Le groupe de robotique et automatisation du laboratoire de structures, matériaux et fabrication du conseil national de recherche du Canada (CNRC) est en train de mettre sur pied de nouvelles installations visant au développement d'applications en robotique collaborative. Ces installations seront appelées à jouer un rôle important au sein du programme d'usine du futur, et contribueront à maintenir le laboratoire à la fine pointe des développements robotiques.

Comme composante primaire de ces installations, le CNRC désire faire l'acquisition d'un robot collaboratif comportant des caractéristiques le rendant sécuritaire en présence d'humains. Ce robot sera utilisé par les agents de recherche et les agents techniques du groupe Automatisation, Robotique et Systèmes de Fabrication Intelligents (ARSFI) du CNRC. Il devra être compatible avec les outils de développement d'applications robotique présentement utilisés par le groupe de recherche ARSFI, en particulier l'environnement de développements Robot Operating System (ROS-I).

Le travail consiste en l'approvisionnement et la livraison du système au CNRC. Le travail doit être complété d'ici le 31 mars, 2017.

2.0 Contraintes

2.1 Le robot collaboratif devra, grâce à sa faible masse et à son alimentation électrique sur secteur standard 120 VAC 60 Hz, pouvoir être déployé (ou redéployé) aisément sur différents supports rigides tels des tables de travail ou arrimé à des équipements existants comme des machines-outils ou des équipements de soudage. Les applications visées pour ce robot ne mobiliseront pas de configurations dans lesquelles le robot est directement arrimé au sol.

3.0 Spécifications techniques obligatoires

Afin de pouvoir rencontrer les objectifs des projets de recherche du groupe de recherche ARSFI dans le domaine de la fabrication robotisée et l'interaction humain-robot, l'équipement livré doit avoir les spécifications suivantes :

3.1. Le robot collaboratif doit être un manipulateur sériel à 6 degrés de liberté, avec des limites articulaires de +/- 360 degrés sur chaque articulation.

3.2. Le robot collaboratif doit avoir une masse ne dépassant pas 30Kg pour une charge utile d'au moins 10kg.

3.3 Le robot collaboratif doit permettre le déplacement d'outils en bout de robot à une vitesse Cartésienne d'au moins 1 m/s.

3.4. Le robot collaboratif doit comporter des caractéristiques de sécurité incluses dans son contrôleur permettant le travail à proximité et l'interaction avec un humain. Ces caractéristiques doivent être configurables à partir de l'interface usager. Plus spécifiquement, l'utilisateur doit être en mesure de spécifier les caractéristiques suivantes :

- Limites de force (en deçà de la capacité de charge utile maximale du robot d'au moins 10kg)
- Limites en vitesse (en deçà de la vitesse Cartésienne maximale d'au moins 1 m/s).

3.5. Le robot collaboratif doit adhérer à la section 5.10.5 dédiée aux opérations collaboratives de la norme ISO 10218-1.

3.6. Le robot collaboratif doit avoir un ou plusieurs pilote(s) compatible(s) avec l'environnement de développements Robot Operating System (ROS-I).

3.7. Le robot collaboratif doit avoir une portée d'au moins 1300mm.

3.8 La répétabilité du robot collaboratif devra être égale ou meilleure que $\pm 0,1$ mm pour sa mise en œuvre dans des applications manufacturières de précision.

3.9. Le robot collaboratif doit avoir un historique d'utilisation dans des applications industrielles. Il doit être un système présentement utilisé en industrie dans le domaine de la fabrication, et notamment dans des applications industrielles d'assemblage, de polissage et de contrôle qualité. Le robot doit conséquemment pouvoir être déployé dans un tel environnement industriel.

4.0 Livrables

4.1 Le robot collaboratif, son contrôleur et le nécessaire requis pour installer, mettre en route et opérer l'équipement à l'intérieur des infrastructures de recherche du groupe ARSFI.

4.2 Documentation technique : Le robot collaboratif doit être livré avec toute la documentation technique pertinente c.à.d. manuel d'utilisateur, manuel d'installation.

4.3 Ensemble : Force Torque Sensor 6 axes (à proposer en option) compatible avec le robot collaboratif pour mise en œuvre du robot dans des procédés manufacturiers impliquant un contact asservi avec l'environnement.

4.4 Garantie minimale de 1 an avec proposition pour une garantie supplémentaire de 1 an.

5.0 Livraison-Installation

Le système devra être livré au 5145 Decelles, Montréal QC, H3T 2B2.

N° de l'invitation - Solicitation No.
31241-160658/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31241-16-0658

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39235

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta525
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**ANNEXE B
BASE DE PAIEMENT**

DESCRIPTION	QTÉ	PRIX
A) Système de robot collaboratif Incluant tous les logiciels tels que décrit à l'Annexe A au Point 3 – Spécifications techniques obligatoires, Besoin	1	_____ \$
B) Formation sur l'utilisation du système tel que décrit au Point 4.2. – Livrables de l'Annexe A, Besoin	1	_____ \$
C) Transport du système tel que décrit au Point 5.0. Livraison installation de l'Annexe A, Besoin	1	_____ \$
D) Garantie prolongée d'un an	1	_____ \$
Total (A+B+C+D): Taxes applicables en sus		_____ \$